

Danièle Bovin
16 impasse Marcel Cerdan
56600 Lanester
5 pages + PJ liste en fin de courrier

Mme Peyrefitte, Procureure du tribunal
Mr David Jobard Président du tribunal de Grande Instance
Mr Travel, défenseur des droits
le CIRC
l'agence régionale de santé de Rennes
Dr Tripodi, médecine du travail hop Nantes

Lanester le 31 décembre 2017

Monsieur le président du Tribunal de Grande Instance,

Je souhaite par ce courrier déposer

« PLAINTÉ POUR ATTEINTE A LA SANTÉ D'AUTRUI »

**contre Mme THIERY, MAIRE DE LA VILLE DE LANESTER
et Mr MÉTAIRIE, MAIRE DE LA VILLE DE LORIENT,**

et je vous expose ci-dessous les raisons :

J'habite depuis 20 ans la ville de Lanester, mon fils y a fait ses études en musique avec l'aide de la municipalité que j'ai remerciée. En 2006, nous résidions dans une maison rue Georges Brassens avec un étage, mon fils était encore adolescent. Nous avons installé du CPL (courant porteur en ligne) la box internet était à l'étage, et la box TV au rez-de-chaussée. Je ne voulais pas de wifi car j'étais déjà alertée par les problèmes de santé que cela pouvait générer, mais n'avais pas connaissance des problèmes identiques que pouvaient poser ces 2 boîtiers.

C'est là que j'ai eu les plus douloureux soucis de santé de ma vie : épanchement de synovie et capsulite rétractile, mon sommeil était très dégradé, j'avais l'impression d'avoir des « yeux » dans la tête qui ne se ferment pas, c'était épuisant, une vraie torture. Ce sont des géobiologues qui m'ont alertée sur le phénomène.

Mon médecin traitant actuel m'a tirée d'affaire avec de la phytothérapie, et surtout j'ai remis des câbles pour les connexions numériques, et le problème a été ainsi réglé.

Mais depuis quelque temps, les fréquences augmentent, on est passé à la 4G... Mr Macron prévoit la 5G sur tout le territoire ? Et le wifi est très présent dans l'environnement. Mes cellules, qui ont déjà été impactées par les ondes électro magnétiques réagissent très fortement aujourd'hui à cet électrosmog, comme le décrivent les médecins et scientifiques du rapport bioinitiative 2012.

Pourtant il existe en France une loi, la loi Laurence Abeille, votée en février 2015, et qui visait déjà à protéger les citoyens des appétits des lobbies de téléphonie mobile. Cette loi est relative à la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'ondes électromagnétiques. Elle dit :

- de baisser le seuil d'ondes sur tout le territoire (en effet le conseil de l'Europe préconise 0.6 volt/mètre alors que la France autorise 61 volt/mètre, et même 87 volt/mètre en ondes pulsées comme le système linky).

Pour comparaison, la Suisse et l'Italie ont 6 volt/mètre, les pays de l'est ainsi que la ville de Paris ? 2 volt/mètre, la France a le seuil d'émission d'ondes le plus élevé d'Europe... ???) Dès 0.6 volt/mètre on peut observer un impact sur les cellules, le rapport bioinitiative 2012 en donne moult PREUVES.

- Que l'état nous doit la transparence sur les ondes électromagnétiques : si j'avais su à l'époque qu'il y avait le moindre risque, j'aurais opté pour une technologie qui préserve ma santé. Or ce sont des géobiologues qui m'ont fait comprendre d'où venaient mes symptômes.

- Que le wifi est interdit dans les lieux accueillants des enfants de moins de 3 ans... comment se fait-il alors que celui-ci soit installé dans les lieux publics ? Dans les bureaux de postes, les mairies, les hôpitaux ? qu'en est-il des femmes enceintes ? Mme Laurence Abeille demandait aussi dans son projet de loi (qui a été édulcoré) que le wifi soit interdit jusque dans les écoles primaires.

- La loi Abeille dit également qu'un logo visible doit être apposé dans tout lieu où l'on a installé le wifi.

Les décrets d'application de cette loi demandent également que des mesures soient réalisées par un organisme indépendant lors de l'installation d'une antenne relais ou de sa modification. Une simulation des mesures doit être effectuée avant installation. Le public peut alors s'il le souhaite, formuler des observations dans les trois semaines, ce qui veut dire que la mairie a obligation d'informer la population.

Sur la ville de Lanester, il y a déjà une ligne haute tension qui traverse la ville de part en part, doublée de la ligne SNCF. Aucune mesure n'est publiée sur le site de RTE (réseau de transport de l'électricité) : les plus proches se trouvent à Quimper, Rennes et Nantes. Une telle concentration d'ondes sur notre ville mérite bien quelques mesures, car de nombreuses habitations et écoles se trouvent sur cet axe, à moins de 10 mètres.

La 4G a été installée sur Lanester en août 2017, rien n'a été publié dans le journal municipal à ce sujet me semble-t-il, ni mesure réalisée ?

Mme Thiery a choisi d'installer une borne wifi dans le hall de l'hôtel de ville, alors que la mairie avait été câblée en câble blindé spécifique pour le numérique, afin de protéger le personnel. De plus, l'association des « citoyens éclairés » a attiré son attention sur le fait qu'installer du wifi dans les nouveaux locaux de loisirs (Quai 9 et les 2 salles dédiées aux associations) ne respectait pas la loi Abeille, et nous avons demandé de couper celui-ci lors de notre conférence sur la Terre le 12 octobre dernier. Ce qui a été refusé, puisque nous n'avons eu aucune réponse à ce sujet. Irradiation obligatoire.

J'ai voulu me rendre la veille, le 11 octobre, à une conférence organisée par nos collègues de KAS (Korollerien ar scorf) sur les eaux de Bretagne. Je n'ai pu tenir 5 minutes dans la salle tant les ondes m'ont agressé la tête. Quelques personnes présentes tentaient de me faire entendre que le wifi n'était encore pas installé dans ces nouveaux locaux. Hélas, j'en ai eu la nausée, et je n'osais entrer le matin suivant pour la remise des clefs et consignes transmises par la responsable Mme Amard.

J'ai contacté le responsable municipal des technologies qui m'a bien confirmé que le wifi était installé mais crypté, et donc inaccessible sans le code. Ce qui veut dire qu'une soixantaine de téléphones ont essayé de se connecter au réseau sans succès, ce qui génère un champ électromagnétique très élevé.

Lors du GMIC (groupe municipal d'information et de concertation) sur le compteur linky, le 14 septembre, j'avais informé Mme Thiery des palpitations cardiaques ressenties en allant chercher un billet à Quai 9, ce à quoi elle m'a répondu devant les 10 élus présents, qu'elle, elle espérait avoir des palpitations d'émotion dans cette nouvelle salle...

Comme vous pouvez le voir dans l'article sur « l'augmentation des maladies cardio vasculaires », l'incidence des ondes dans les AVC apparaît beaucoup plus fréquemment et chez des personnes sportives, sans aucun symptôme préalable ; être sous une borne wifi peut avoir un impact rapide, désastreux et irréversible sur le cœur.

J'ai fait un courrier à la mairie, demandant de réaliser une mesure dans cette même configuration des salles associatives avec 60 portables qui essaient de se connecter. Je n'ai eu aucune réponse. Le maire est pourtant responsable de la sécurité de ses concitoyens.

Toute cellule vivante est par le fait électro sensible, puisque ce sont les charges électriques d'ions positifs et négatifs qui vont permettre les échanges d'informations et chimiques nécessaires. Nous savons aujourd'hui que les abeilles, les oiseaux, les fourmis, les rats etc... sont très sensibles aux ondes électromagnétiques. Pourquoi refuser de prendre conscience du problème ?

Je souhaite donc porter plainte contre Mme Thiery qui m'empêche par le fait qu'elle aie installé du wifi et une « boucle magnétique » dans la salle de spectacle, d'accéder à ces locaux.

Je demande que soit coupé le wifi au profit d'une technologie filaire qui ne porte pas atteinte à la santé des citoyens.

Je demande que soit réalisée une mesure de la ligne haute tension et voie SNCF à Lanester.

Je demande à ce qu'aucun CPL n'arrive à mon domicile et j'ai fait à EDF, mon fournisseur d'énergie, la demande de poser un filtre avant mon compteur. (Cette demande a été faite au tribunal de grande instance de Rennes dans la procédure contre la direction régionale Bretagne d'Enedis qui aura lieu le 14 février 2017).

Je souhaite également porter plainte contre Mr Métairie, maire de Lorient, car je ne peux plus exercer mon emploi normalement. En effet, les locaux de la mairie me sont inaccessibles, et donc je ne peux assister aux réunions qui s'y déroulent.

De plus Mr Métairie a fait installer des bornes wifi dans le centre ville, et j'ai eu déjà un malaise lors d'une permanence à l'extérieur, sur le marché de Merville au printemps 2017. J'ai voulu porter plainte au commissariat, et l'agent m'a renvoyée vers le tribunal.

Pour finir, Mr Métairie a laissé installer les compteurs linky, qui utilisent du CPL, et je ne peux plus me rendre chez des amis qui ont un compteur installé. La dernière fois, en restant 1/2 heure chez une amie j'ai ressenti tout de suite cette pression derrière les yeux qui m'occasionnent des « ampoules » ou bulles de lymphes dans les yeux, comme constaté par mon ophtalmo, ainsi que le service ophtalmo de l'hôpital ; une photo est dans mon « journal de santé ».

Je n'ai pu me rendre pour Noël à Paris visiter ma maman de 92 ans, car déjà au niveau de Bréal sur Monfort, j'ai ressenti de très forts picotements dans la tête, ceci même dans mon véhicule ? Est-ce dû aux ondes radar de l'aéroport ? Aux antennes relais ?

Les symptômes se rapprochent et s'intensifient. Je ne suis pas malade, les analyses réalisées sont bonnes et rien ne permet à ce jour de détecter une pathologie particulière. Mais mon environnement l'est, et cette loi Abeille qui devrait nous protéger n'est pas appliquée. Je vois l'espace se réduire autour de moi, vais-je finir enfermée dans une cage de Faraday chez moi, avec l'impossibilité de sortir ? c'est invivable et inhumain et une violation de mon droit premier de citoyen d'avoir une libre circulation et un environnement non pollué.

La charte de l'environnement, signée en 2004 dit aussi :

article 1 « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. »

article 2 « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

je souhaite encore ajouter cet article de la déclaration des droits de l'homme, car j'estime bien subir une oppression par ces ondes auxquelles je ne peux me soustraire.

- l'article 34 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 24 juin 1793 : « Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé »

Si nous nous fions aux statistiques européennes, nous sommes bientôt 10 % de la population à avoir ces problèmes d'électrosensibilité, et cela s'accroît plus rapidement en France avec l'installation des compteurs linky et le seuil d'émission d'ondes autorisé.

Cette démarche que je fais est non seulement pour moi, mais pour la population entière qui réclame son poison sans savoir qu'elle s'empoisonne, empoisonne ses propres enfants, tue à petit feu nos anciens et les personnes les plus fragiles. C'est à l'état de prendre conscience de l'urgence de la situation, et les dispositions nécessaires pour protéger la population. C'est d'ailleurs la première tâche d'un maire.

Je vous prie de croire Monsieur le président du tribunal de Grande Instance à mes sincères salutations citoyennes.

Danièle Bovin

PJ dossier ondes et AVC

- article du oceania radiofrequency scientific advisory associations
- info robin des toits sur le wifi
- article AVC Me Erhel, députée du 22
- article malaise à l'école de la magistrature de Bordeaux
- article décès AVC du prêtre messe de minuit Ste Anne d'Auray 45 ans
- article décès AVC ambulancier Canada sportif 24 ans
- article décès AVC prt club basket Limoges sportif 47 ans.

-mon « **journal de santé** »

- **Charte de l'environnement**
- **Loi Laurence Abeille**

dossier EHS (électro hyper sensibilité)

- article la dépêche fils épileptique
- bioaddict.fr tel mobile et santé : la Californie déclenche l'alarme
- wikistrike : smartphones : un doc inédit prouve que les ondes causent de graves problèmes de santé
- article OF 14 oct 2017 « je suis EHS que faire ? »
- état du monde : compteurs intelligents : explosion des cas d'EHS
- article nle rep : EHS elles angoissent à l'arrivée de linky
- article le tel : des avancées pour les EHS
- article le tarn libre : le compteur linky, cauchemar d'Anne Barret
- the International Scientific Declaration of Madrid du 28 sept 2017 de la Royal National Academy of Medicine, sur l'exposition aux ondes électromagnétiques hautes et basses fréquences et les effets indiscutables sur la santé de la population.

COURRIERS

- courrier du 4 décembre 2017 à Mr Bernard Laurans, directeur enedis Bretagne demandant la mesure des champs électrique (en volt/mètre) et électromagnétique (en microteslas) avec le système linky. (pas de réponse à ce jour)
- courrier du 13 mai 2017 à Mr Métairie lui signalant mon « irradiation » lors d'une réunion à la mairie de Lorient équipée en wifi.
- courrier du 19 juin 2017 à Mme Thiery lui signalant la dangerosité du wifi, et la demande de coupure de celui-ci pour notre conférence d'octobre.